



## COMPTE-RENDU

# CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 11 FEVRIER 2021

Le onze février deux mille vingt et un, les membres du Conseil municipal de Césarches, convoqués le 08 février 2021, se sont réunis dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence d'Hervé MURAZ-DULAURIER, maire de Césarches.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mesdames et Messieurs Renaud BILLET, Marjorie CADORET, Jean-Louis DUNOYER, Daniel DUPRE, Pascal FERRET, Patrick LATOUR, Hervé MURAZ-DULAURIER, Caroline RASTELLO, Alexandre ROSSET, Mike ROUSSEAU et Caty TOUTAIN

Le quorum étant atteint (6 personnes) le conseil peut valablement délibérer sous la présidence de Hervé MURAZ-DULAURIER, Maire.

La séance est ouverte à 20h00.

Monsieur Renaud BILLET est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire remercie les membres de leur présence et propose au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu de la réunion du 14 janvier 2021, ce qui est accepté à l'unanimité.

## 1. Mise en place de la Participation Citoyenne

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble du Conseil Municipal que la commune a organisé en mars 2019 une réunion publique, en la présence de la gendarmerie, pour présenter le dispositif de participation citoyenne. Ce dispositif s'appuie sur une circulaire du Ministère de l'Intérieur du 22 juin 2011 et a pour but de lutter plus efficacement contre la délinquance.

Il est essentiellement fondé sur un partenariat entre les services de l'État (préfecture, gendarmerie, police), les communes et les habitants.

Ce dispositif doit permettre :

- De rassurer et protéger la population notamment les personnes les plus vulnérables,
- De resserrer les liens sociaux et développer l'esprit civique,
- De renforcer le tissu relationnel entre les habitants d'un même quartier,
- D'améliorer la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation,
- D'accroître l'efficacité de la prévention de proximité,
- D'encourager les habitants à la réalisation d'actes de prévention élémentaires,
- De constituer une chaîne d'alerte entre le référent de quartier et les acteurs de la sécurité.

Dans ce contexte, il est proposé au Conseil Municipal de signer un protocole de partenariat avec la Préfecture de la Savoie et la Gendarmerie d'Ugine.

Après en avoir délibéré, à 8 voix pour, 1 voix contre (BILLET Renaud), et 2 abstentions (TOUTAIN Caty et ROUSSEAU Mike), le Conseil Municipal :

- VALIDE la signature d'un protocole en partenariat avec la Préfecture de la Savoie et la Gendarmerie d'Ugine ;
- AUTORISE le Maire à signer ledit protocole et tous documents se rapportant à cette affaire.

## 2. Travaux de la Salle des Fêtes

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le montant des travaux s'élève à 45 056,27 € HT.

Fin décembre, les demandes de subventions ont été envoyées :

- à la Région pour le « Bonus Relance »,
- au Département de la Savoie pour le FDEC,
- à l'État pour le DETR.

Chaque structure a répondu avoir bien reçu la demande de subvention et le traitement de ces demandes se fera dans les prochaines semaines. Nous avons, d'ores et déjà, l'accord de la Région pour pouvoir commencer les travaux.

La couleur des panneaux suspendus a été choisie.

Quelques ajustements ont été décidés notamment au niveau de la réfection de la façade. Les devis vont être mis à jour.

## 3. Travaux de la Salle Polyvalente

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les portes de la Salle Polyvalente doivent être changées. Renaud prend la parole. Il est prévu de changer les 2 portes de la salle polyvalente. Pour que la rénovation soit plus harmonieuse et plus efficace (notamment pour le chauffage l'hiver), les fenêtres vont également être changées.

Deux sociétés ont été consultées :

- devis de Savem pour 11 172,00 € HT,
- devis d'Art et Fenêtres pour 13 121,00 € HT.

Après échange, le Conseil Municipal accepte le devis de la société Savem.

## 4. Éclairage Public / SDES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'éclairage public est quasiment terminé. L'entreprise Pichelec a eu le Consuel pour les compteurs qu'il a posés et a mandaté Enedis pour le branchement définitif.

Le Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie (SDES) finance ces travaux à hauteur de 5 301,00 € pour un montant total de 21 704,00 € HT. Sur ces 21 704 €, ne sont éligibles à la subvention que 12 730 €.

## 5. Permis de Construire de M. BERANGER Dominique

M. BERANGER Dominique a acheté la parcelle n°2271 aux Combes.

Il a déposé un 1er permis de construire le 20 mai 2019. N'étant pas complet, le service urbanisme d'Arlysière lui a réclamé des pièces complémentaires qu'il n'a pas fourni dans le délai imparti. Son permis de construire a donc été rejeté tacitement.

Il a déposé un second permis de construire le 17 janvier 2020. Là encore, il lui manquait des pièces que le service urbanisme d'Arlysère lui a réclamées. Là encore, il ne les a pas fournies dans les temps. Et, là encore, son second permis de construire a été rejeté tacitement.

A ce jour, M. BERANGER Dominique vit dans la maison et il n'a toujours pas d'autorisation pour les travaux qu'il a déjà réalisés.

Le conseil municipal prend acte de cette situation et si M. BERANGER ne régularise pas la situation rapidement, la commune engagera des procédures à son encontre.

## 6. Questions Diverses

### 7.1 Divers Devis

La mairie va acquérir une machine à laver pour mettre au garage communal.  
Un devis de 198 € TTC a été accepté pour relier l'État civil des années 2011 à 2020.

### 7.2. Broyage des Branches

Le broyage des branches se fera le 24 avril 2021.

### 7.3. Foyer des Jeunes

M. Pascal FERRET prend la parole : il demande des renseignements sur le fonctionnement du foyer des jeunes (accès, règlement,...).

Après échange, le constat est fait que l'utilisation issue de la réflexion menée au précédent mandat, n'est plus en adéquation avec la situation actuelle. Une nouvelle réflexion va être menée en ce sens et un règlement sera élaboré.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23 h 00.

**La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 01 avril 2021 à 20 heures.**

Le Maire,  
Hervé MURAZ-DULAURIER

